

Recours au Règlement—M. Epp

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je puis assurer au député que je ne songe pas à le faire. Il sait cependant qu'on a convenu de constituer un groupe d'étude. Ce dernier est en voie de formation, et il y aura des consultations. Bien sûr, si le groupe d'étude du secteur privé concluait à l'unanimité que certaines mesures s'imposent, je tiendrai à examiner la possibilité de les prendre, mais je puis assurer au député que ni mes collaborateurs ni moi n'y songeons à l'heure actuelle. Il n'en a jamais été question.

Mme le Président: La parole est au député de Provencher.

M. Epp: Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports . . .

Mme le Président: Pardon je croyais que le député allait soulever la question de privilège dont il m'a donné préavis. Je n'entends pas nécessairement les questions de privilège dans l'ordre où j'en reçois préavis, mais il était le seul député à vouloir prendre la parole. J'aimerais seulement que les députés me permettent de mettre fin à la période des questions, ce que je m'empresse de faire.

* * *

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1983.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—REPROCHE FAIT À M. HARQUAIL D'AVOIR USÉ DE TERMES ANTI-RÈGLEMENTAIRES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je soulève la question de privilège, suivant le préavis que je vous ai donné aujourd'hui par écrit. Je vous prie, madame le Président, d'examiner la page 21585 du hansard d'hier. Vous y verrez que le hansard cite mon nom en deux endroits, et que je posais la question de privilège. Considérant ce qui s'est passé hier après-midi, vous avez convoqué un scrutin et comme les timbres ont retenti, je n'ai pu poser ma question de privilège après 10 heures hier soir, et c'est pour cette raison que je le fais aujourd'hui.

Hier, au cours de ce qui s'est passé dans l'après-midi, j'ai échangé des propos avec le député de Restigouche (M. Harquail) et ce dernier, essayant j'imagine d'intervenir alors dans le débat, a cherché à attirer votre attention. Comme il y avait des interpellations d'un côté à l'autre de la Chambre, je lui ai

conseillé de ne pas demander la parole pour ne pas se mettre encore plus dans l'embarras. Le député de Restigouche a lancé une observation que j'estime d'abord anti-réglementaire, et ensuite ordurière.

Mme le Président: A l'ordre. Pour rendre cette procédure plus conforme au Règlement, le député devrait invoquer le Règlement au lieu de soulever la question de privilège. Sinon je ne serai pas tenue de l'entendre et je pourrai lui dire que la question de privilège n'est pas justifiée. Il n'y a pas là matière à privilège. S'il veut invoquer le Règlement, je l'écouterai.

M. Nowlan: Madame le Président, j'ai une question de privilège, qui a priorité sur le rappel au Règlement.

M. Epp: Madame le Président, je vais suivre votre avis. Donc j'enchaîne. J'estime que cette observation était d'abord antiréglementaire, et ensuite ordurière. Troisièmement, j'estime qu'il est indigne de procéder de cette façon pour faire une intervention.

Je constate que ce passage ne figure pas au hansard. Hier et aujourd'hui, j'ai demandé à un certain nombre de mes collègues s'ils avaient effectivement entendu l'observation du député de Restigouche. Plusieurs m'ont assuré qu'ils avaient entendu les mots que le député avait prononcés. Même si ces paroles ne figurent pas au hansard, il est important que les paroles prononcées par le député soient considérées comme vraies—si ces paroles ont échappé au hansard, je ne tiens pas à les répéter pour qu'elles figurent ainsi dans nos comptes rendus—car des propos de ce genre sont indignes de tout député et je prie donc le député de retirer les paroles qu'il a dites hier, des paroles qu'ont entendues tout au moins des membres de mon parti.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, dans sa mise au point, le député de Provencher (M. Epp) a reconnu que je n'avais pas la parole à ce moment-là, puisque je n'avais pas réussi à attirer votre attention. Le député a précisé que je n'avais pas eu l'occasion de participer au débat. Il confirme que je n'avais pas réussi à obtenir la parole pour participer à un échange très important et que la discussion qui s'est déroulée à ce moment-là a abouti, comme Votre Honneur s'en souvient trop bien, à cinq longues heures de sonnerie.

Alors que je tentais d'obtenir la parole pour préciser que le ministre avait déjà commencé son discours puisque la parole était au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), à ce moment-là une dizaine ou peut-être davantage de députés se sont mis à chahuter. Faut-il s'étonner dès lors que l'observation ne figure pas au hansard? Ils étaient une douzaine à couvrir ma voix de leurs clameurs, m'empêchant ainsi d'obtenir la parole, ce qui est justement à l'origine du problème soulevé. Si le député s'était montré un peu plus pondéré dans son intervention il n'aurait pas à regretter sa conduite d'aujourd'hui.